

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 29 novembre 2022

Action Logement présente son plan pour la décarbonation et se fixe les objectifs de -10% d'économie d'énergie en deux ans et de -55% d'émissions carbone dès 2030

A la faveur de sa Convention nationale qui s'est tenue le 29 novembre au Palais des Congrès d'Issy-les-Moulineaux, les Partenaires sociaux d'Action Logement ont rendu public leur Plan pour les économies d'énergie et la décarbonation. En cohérence avec sa stratégie RSE, le groupe paritaire s'engage ainsi dans une démarche ambitieuse pour accompagner ses locataires, mener à bien la transformation du parc existant et développer les techniques constructives durables.

Composé autour de 8 axes et 20 engagements, le plan pour les économies d'énergie et la décarbonation définit les conditions nécessaires pour mettre en place une transition énergétique rapide, dans l'ensemble des champs d'activité du Groupe.

Action Logement s'est fixé un objectif ambitieux, celui de la décarbonation qui concerne tant la construction que l'entretien et la rénovation du patrimoine existant : elle sera en avance sur la réglementation pour atteindre l'objectif de -55% d'émissions carbone en 2030 et tendre vers la neutralité carbone à l'horizon 2040. Ce plan prévoit également des dispositions pour installer la sobriété énergétique, tout en accompagnant les locataires avec l'objectif d'une consommation énergétique plus responsable.

Ces actions de réduction des énergies fossiles, au-delà de contribuer à l'enjeu climatique, sont motivées par un enjeu social fort de « dérisquer » nos locataires à l'augmentation des prix de l'énergie. Elles guideront les plus de 8 Md€ d'investissements annuels des 50 filiales immobilières du Groupe, soit **70 Md€ d'ici 2030 au bénéfice de la décarbonation**.

LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PLAN :

AXE 1 - AMPLIFIER LES RÉHABILITATIONS POUR DÉCARBONER LE PARC ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DES LOGEMENTS

Engagement n°1 : 100 % des logements du parc d'Action Logement a minima à étiquette C en 2030.
Engagement n°2 : Atteindre dès 2023 le niveau BBC Rénovation (étiquette B) pour 33 % des réhabilitations en métropole.

Engagement n°3 : Une autonomie énergétique pour tout notre parc en Outre-mer à l'horizon 2030.

AXE 2 – VERS UN BOUQUET ÉNERGÉTIQUE DÉCARBONÉ ET MOINS CHER

Engagement n°4 : Privilégier le raccordement aux réseaux de chaleur décarbonés.

Engagement n°5 : Déployer des solutions innovantes de décarbonation en géothermie semi-profonde et en autoconsommation collective.

AXE 3 - DÉCARBONER LA CONSTRUCTION

Engagement n°6 : Construire des logements bas-carbone, en avance sur les exigences de la réglementation.

Engagement n°7 : Favoriser l'économie circulaire, les filières locales et les matériaux issus du réemploi et jouer un rôle de laboratoire d'expérimentations.

Engagement n°8 : Privilégier l'utilisation de matériaux stockeurs de carbone dans les constructions neuves.

AXE 4 - AGIR SUR LES USAGES POUR ÉCONOMISER L'ÉNERGIE

Engagement n°9 : Mieux maîtriser les consommations d'énergie en s'appuyant sur les techniques innovantes.

Engagement n°10 : Développer de nouvelles pratiques de consommation.

Engagement n°11 : Développer l'information aux locataires sur les écogestes.

AXE 5 - AGIR POUR LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

Engagement n°12 : Reconstruire la ville sur la ville, grâce au programme national Action Cœur de Ville, au dispositif Dignéo, aux activités de la Foncière de Transformation Immobilière notamment.

Engagement n°13 : Transformer les friches.

AXE 6 - STOCKER LE CARBONE ET DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ

Engagement n°14 : Accélérer la plantation de micro-forêts.

Engagement n°15 : Renaturer nos résidences.

AXE 7 - ENCOURAGER ET ACCOMPAGNER TOUS LES ACTEURS

Engagement n° 16 : Participer à l'organisation de filières bas carbone régionales.

Engagement n°17 : Accompagner des locataires fragilisés par la hausse des prix de l'énergie.

AXE 8 - SUIVRE ET COMMUNIQUER

Engagement n° 18 : Mesurer les emplois créés localement.

Engagement n° 19 : Mesurer les montants en équivalent de tonnes carbone évitées pour tous nos marchés.

Engagement n° 20 : Agir sur la gestion de nos bâtiments d'entreprise pour être un Groupe exemplaire.

→ Retrouver l'ensemble du plan pour les économies d'énergie et la décarbonation sur actionlogement.fr

Bruno Arcadipane et Philippe Lengrand, Président et Vice-président d'Action Logement Groupe, soulignent: «*Nous sommes déterminés. Fidèles à leur mission d'utilité sociale, les Partenaires sociaux ont élaboré 20 engagements autour de 8 axes d'intervention. Ils entendent être les acteurs agiles et exemplaires de la décarbonation au service du logement abordable et durable. »*

À PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis près de 70 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 19 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 45 ESH, 5 filiales de logements intermédiaires et un patrimoine de plus d'un million de logements.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

En savoir plus sur le Groupe : groupe.actionlogement.fr

Nous suivre :  @ActionLogement -  Action Logement -  Action Logement